

Règlement d'entrée en 1^{ère} année Recrutement International Année universitaire 2018-2019

Vu le Code de l'éducation notamment les articles D741-9, D741-10, D741-11 ;
Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'études politiques ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 10 décembre 2018 ;

Article 1 : Objet

Règlement du Recrutement International pour l'entrée en 1^{ère} année de l'IEP de Rennes destiné aux étudiants de nationalité étrangère.

Article 2 : Conditions d'accès

L'accès est ouvert aux candidats :

- de nationalité étrangère,
- titulaires du baccalauréat obtenu dans un lycée français ou d'un diplôme étranger équivalent au baccalauréat de l'année en cours (« année n ») et de l'année n-1,
- possédant un excellent niveau en français (oral et écrit),
- ayant des connaissances approfondies en culture et civilisation françaises

Sont exclus les étudiants ayant la double nationalité (française et autre nationalité)

Article 3 : Modalités de recrutement

3.1 – Phase d'admissibilité :

Dossier à télécharger en ligne et documents à remettre dans le cadre du dossier de candidature :

- copie d'une pièce d'identité du candidat justifiant de sa nationalité étrangère
- une lettre de motivation expliquant les raisons pour lesquelles vous souhaitez intégrer l'IEP de Rennes ainsi que votre projet professionnel
- un Curriculum Vitae
- copie certifiée conforme du diplôme de fin d'études secondaires
- copie de l'attestation du niveau de français : TCF, DALF (niveau de langue B2 minimum)
- photocopies des bulletins de notes ou des relevés de notes du parcours académique

3.2 – Phase d'admission :

- Entretien individuel soit en présentiel soit par visioconférence avec un jury portant sur la motivation et le parcours du candidat. Durée : 20 minutes

Article 4 : Composition du jury d'examen

Un jury sera nommé par le directeur.